



ISSN 1951-6088

ISSN en ligne 2260-653X

Le français en tant que langue d'enseignement dans le cadre des politiques éducatives en Turquie

Ebru Eren

Département de Science politique et des Relations internationales,
Université Yeditepe, Turquie
ebru.eren@yeditepe.edu.tr

<https://orcid.org/0000-0002-3482-0504>

Reçu le 07-02-2020 / Évalué le 14-05-2020 / Accepté le 30-07-2020

Résumé

Le présent travail porte sur le choix de la langue d'enseignement dans le cadre des politiques éducatives en Turquie. Partant du constat que les départements interdisciplinaires dont la langue d'enseignement n'est pas le turc (étant la langue officielle du pays) sont modelés directement par les politiques éducatives, nous étudierons le cas d'un département francophone de Science politique et des Relations internationales dans lequel la majorité des cours devraient être dispensés en français. Cette étude nous permettra de déduire d'un côté, la place accordée au français au niveau de l'enseignement supérieur en Turquie et de l'autre côté, l'omniprésence de la langue maternelle en tant que « rôle facilitateur » dans l'appropriation d'un domaine interdisciplinaire. Telle est la dimension plurilingue et interculturelle de l'usage du français, influencée par les politiques éducatives en Turquie.

Mots-clés : politique éducative, langue d'enseignement, français, science politique, Turquie

French as language of instruction in the context of education policies in Turkey

Abstract

The present work focuses on the choice of language of instruction in the context of education policies in Turkey. Considering that the interdisciplinary departments whose language of instruction is not Turkish (official language of the country), are shaped directly by education policies, we will study the case of a French-speaking department of Political Science and International Relations in which the majority of courses should be given in French. This study will demonstrate that on the one hand, the place given to French at the level of higher education in Turkey and on the other hand, the omnipresence of mother tongue as a "facilitating role" in the appropriation of an interdisciplinary field. This is the plurilingual and intercultural dimension of the use of French, influenced by education policies in Turkey.

Keywords: education policy, language of instruction, French, political science, Turkey

Introduction

Les contextes d'enseignement sont des terrains naturels (Giné, 2003 : 18) qui nécessitent la prise en compte de leurs pratiques socioculturelles, en l'occurrence, en termes de politiques éducatives. Notons d'emblée que ces dernières renvoient aux principes politiques, aux philosophies de l'éducation, aux institutions de l'enseignement, aux cultures éducatives et aux pratiques de transmission des connaissances pour former les individus dans un contexte d'enseignement donné (Beacco et al., 2005 : 6). Comme étant une « question plus que jamais politique », par exemple, le choix de la langue d'enseignement (ou des langues d'enseignement) s'inscrit tout au centre des débats sur les politiques éducatives suivant les contextes d'enseignement (Akkari et al., 2015 : 41). Les finalités pour les langues d'enseignement contribuent au développement du plurilinguisme et de l'interculturalité, en assurant la cohésion sociale et le dialogue interculturel dans le contexte d'enseignement (Coste et al., 2007 : 52). Cependant, l'éducation plurilingue et interculturelle prend de diverses formes socioculturelles selon les contextes d'enseignement (Cavalli, M. et al., 2009 : 13), d'où l'intérêt de la problématique de recherche de notre travail.

S'interroger sur la langue d'enseignement dans la perspective d'une éducation plurilingue et interculturelle, revient à décrire la diversité des usages linguistiques dans le contexte d'enseignement (Coste, 2009 : 47). La problématique du choix de la langue d'enseignement pourrait avoir des effets sur les modalités de développement des programmes d'enseignement (finalités ou contenu) et de leur mise en œuvre (Beacco, J.-C., 2015 : 147). La langue d'enseignement joue donc un rôle prépondérant dans la détermination des modalités de transmission et d'acquisition des compétences disciplinaires (Vollmer, H. J., 2010 : 5), tout particulièrement dans le cadre d'un domaine interdisciplinaire (Beacco et al., 2010b : 7). Se pose la question du choix de la langue d'enseignement dans la perspective d'une éducation plurilingue et interculturelle, mais nuancée par des représentations socio-politiques (Castellotti, 2001 : 47). Quel est le poids de la langue maternelle (« langue premièrement acquise dans un milieu naturel ») ou langue étrangère (« langue apprise secondairement dans un contexte d'enseignement ») sur la langue d'enseignement (« moyen d'enseignement d'une discipline ») ?

Suivant les traits des contextes d'enseignement, les langues d'enseignement peuvent osciller entre la langue maternelle et la langue étrangère (voire la langue seconde selon le contexte donné). En effet, le choix de la langue d'enseignement ne repose que sur les politiques éducatives du contexte d'enseignement. Dans le cas où la langue d'enseignement n'est pas la langue maternelle des apprenants, il serait important de déterminer la place accordée à cette langue étrangère dans le

système éducatif et de développer des programmes d'enseignement adaptés aux politiques éducatives du contexte d'enseignement (Beacco, 2006 : 17). Ainsi, dans le présent travail, supposant que le choix de la langue d'enseignement répond à ces considérations politiques dans le système éducatif turc, nous nous interrogerons sur la place accordée au français au niveau de l'enseignement supérieur en Turquie et sur les programmes d'enseignement dans le cadre d'un département francophone de Science politique et des Relations internationales pour en déduire les politiques éducatives résultantes à ce niveau.

Le français et les politiques éducatives dans le contexte d'enseignement en Turquie

Le rapprochement de la Turquie avec les États-Unis, qui a débuté avec la doctrine Truman en 1947, a engendré non seulement la montée en puissance de l'anglais avec la fondation de multiples établissements secondaires/supérieurs et de centres culturels où l'enseignement des cours ne s'effectue qu'en anglais, mais aussi la crise de la langue française en Turquie. Les questions politiques depuis les années 1950, telles que l'adhésion du pays à l'Union européenne, la République turque de Chypre du Nord, les « Kurdes » et le « génocide arménien » ont mis en danger la francophonie, en reculant le français en deuxième place après l'anglais en Turquie (Aksoy, 2007 : 5). Néanmoins, les politiques éducatives turques favorisent l'enseignement du français en tant que langue d'enseignement ou bien en tant que langue étrangère en Turquie.

Malgré la dominance de l'anglais dans le système éducatif turc, il existe au niveau de l'enseignement secondaire, des lycées français (a), des lycées privés francophones où le français est la langue d'enseignement (b), des lycées privés turcs où le français est enseigné comme langue étrangère (c), un lycée public turc dont la langue d'enseignement est le français (d) et des lycées publics dits *Anadolu* proposant un enseignement du français langue étrangère (e). En voici quelques exemples d'établissements secondaires dans le cadre des politiques éducatives en Turquie (selon les données du MEB, Ministère de l'Éducation Nationale de Turquie) :

- (a) Lycée Pierre Loti et Lycée Charles de Gaulle ;
- (b) Lycée Notre Dame de Sion, Lycée Saint-Michel, Lycée Saint-Benoît, Lycée Saint-Joseph, Lycée Sainte-Pulchérie et Lycée *Tevfik Fikret* ;
- (c) Lycée *Türk Eğitim Derneği*, Lycée *Bahçeşehir*, etc. ;
- (d) Lycée *Galatasaray* ;
- (e) Lycée *Beşiktaş Anadolu*, Lycée *Beşiktaş Atatürk Anadolu*, Lycée *Kabataş Erkek*, Lycée de *Beyoğlu Anadolu*, Lycée *Pertevniyal*, Lycée *Vefa*, Lycée

Burak Bora Anadolu, Lycée technique et prof. *Profilo Anadolu*, Lycée *Mümtaz Turhan Sosyal Bilimler*, Lycée d'Ankara, Lycée *Çankaya Anadolu*, Lycée *Yıldırım Beyazıt*, Lycée *Atatürk Anadolu*, Lycée *Bornova Anadolu* et Lycée *Buca Anadolu*.

Quant au niveau de l'enseignement supérieur, il existe une université publique turque francophone où le français est la langue d'enseignement (tout département, sauf le droit) (a), des universités publiques turques où le français est la langue d'enseignement d'un seul département (b), 13 départements de *Didactique du français langue étrangère* (c), 10 départements francophones de *Langue et de Littérature comparée* (d) et 7 départements francophones de *Traduction et d'Interprétation* (e). Citons des exemples d'établissements supérieurs dans le cadre des politiques éducatives en Turquie (selon les données du YÖK, Conseil Suprême de l'Enseignement Supérieur de Turquie) :

- (a) Université *Galatasaray* (départements francophones de Génie Informatique et Industriel, de Gestion, d'Economie, des Relations Internationales, de Philosophie, de Sociologie, de Mathématiques et de Communication, etc.) ;
- (b) Département francophone d'Administration publique à l'Université *Marmara* (Istanbul) et Département francophone de Science politique et des Relations internationales à l'Université *Yeditepe* (Istanbul) ;
- (c) Université d'Istanbul, Université *Hacettepe* (Ankara), Université *Marmara* (Istanbul), Université *Dokuz Eylül* (Izmir), etc. ;
- (d) Université *Galatasaray*, Université d'Istanbul, etc. ;
- (e) Université *Hacettepe* (Ankara), Université *Yıldız Teknik* (Istanbul), etc.

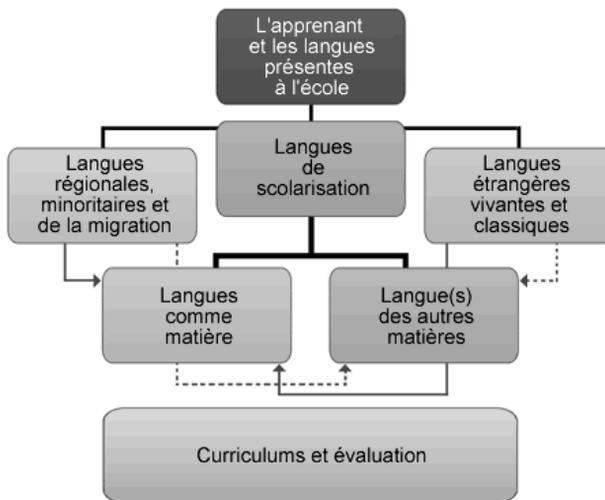
Tel que nous pouvons le remarquer ci-dessus, les langues d'enseignement recouvrent deux dimensions principales (Coste, D. et. al., 2009 : 7) : les « langues qui sont enseignées comme discipline » (le français langue étrangère, la littérature, la linguistique, la traduction, l'interprétation, etc.) et les « langues qui sont employées pour l'enseignement d'autres disciplines » (la gestion, l'économie, la philosophie, la sociologie, les mathématiques, la communication, la science politique, les relations internationales, etc.). Ainsi, considérant que les départements dont la langue d'enseignement est le français, sont face à l'omniprésence de la langue maternelle dans le système éducatif turc, nous avons choisi d'analyser le cas du département francophone de Science politique et des Relations internationales de l'Université *Yeditepe*, ayant la particularité d'être le seul département francophone au sein des universités privées turques dont la langue d'enseignement est l'anglais (ou rarement le turc). Il est opportun de préciser qu'un département anglophone de Science politique et des Relations internationales existe dans la même université, mais le cas du département francophone de Science politique

et des Relations internationales nous semble approprié à l'éducation plurilingue et interculturelle et en particulier, à *la promotion du français* qui se présente sous diverses formes à l'étranger.

« Analyse de contenu » des programmes d'enseignement en tant que méthodologie de recherche : quelles sont les langues d'enseignement ?

Notre corpus de recherche porte sur le programme d'enseignement (désormais « curriculum universitaire ») du département francophone de Science politique et des Relations internationales de l'Université *Yeditepe*¹. Le curriculum y est disponible en version française, anglaise et turque. Dans le présent travail, nous nous appuyons sur l'analyse de contenu, méthodologie de recherche qui vise la description systématique de notre corpus de recherche (Bardin, 2011 : 21). L'analyse et l'interprétation du contenu du curriculum universitaire, nous permettra la compréhension des traits sociopolitiques du contexte d'enseignement et donc du milieu francophone en Turquie. Par ailleurs, cette méthodologie de recherche sera justifiée par le schéma d'analyse sur les langues d'enseignement, lequel constitue aussi un point de repère pour la caractérisation des politiques éducatives à *travers les curriculums* en Turquie. Ci-dessous, se trouve le schéma dont il est question (Coste et al., 2007, 54) :

Schéma : « Langue(s) dans l'éducation et langue(s) pour éducation »



Au sein de la Faculté des Sciences économiques et administratives de l'Université *Yeditepe*, le département francophone de Science politique et des Relations

internationales est un département interdisciplinaire dans lequel de diverses disciplines sont dispensées dans diverses langues d'enseignement, d'où l'intérêt de notre corpus de recherche. La classification des disciplines de ce *département* selon les langues d'enseignement est d'une grande importance pour la caractérisation des politiques éducatives turques et en l'occurrence, d'un tel département interdisciplinaire dont la langue d'enseignement est supposée d'être unique. Car comme nous pouvons le constater dans le schéma ci-haut, les langues d'enseignement reposent non seulement sur la distinction entre les langues « *comme discipline* » et « *d'autres disciplines* », *mais* aussi sur l'ensemble des langues présentes dans le contexte d'enseignement. Ainsi, quelle est la place accordée au français en tant que langue d'enseignement dans le système éducatif turc ? Il est nécessaire de mettre l'accent sur la diversité des langues d'enseignement, orientée par les politiques éducatives en Turquie.

Analyse du corpus de recherche : langue(s) d'enseignement face aux politiques éducatives en Turquie

Pour ce faire, nous procédons ici à une analyse du corpus de recherche sur le curriculum universitaire du département francophone de Science politique et des Relations internationales. Notons que nous n'analyserons que les cours interdisciplinaires au niveau de la licence (et non pas de master), premier cycle de l'enseignement supérieur qui constitue le noyau dur des curriculums universitaires en Turquie. Un curriculum universitaire de licence permet de valider de 125 à 160 ECTS pendant quatre années d'études et pendant huit semestres dans le système éducatif en Turquie. En outre, un programme d'enseignement de master (master recherche appelé « avec mémoire » ou master professionnel appelé « sans mémoire » en turc) s'étale sur deux années d'études et s'inscrit dans la continuité de celui de la licence dans le système éducatif turc. Dans cette perspective, nous présenterons le curriculum universitaire par ordre semestriel :

	Première année de licence		Deuxième année de licence	
	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	3 ^{ème} semestre	4 ^{ème} semestre
Le français comme langue d'enseignement	SPRI 101 Histoire des Relat. Int.	SPRI 102 Introduction aux Relations Int.	SPRI 207 Méthode des Relat. Int. III	SPRI 208 Méthode des Relat. Int. IV
	SPRI 107 Méthode des Relations Int. I	SPRI 106 Histoire Contemporaine	SPRI 233 Economie	SPRI 220 Système Politique Comparé

	Première année de licence		Deuxième année de licence	
	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	3 ^{ème} semestre	4 ^{ème} semestre
Le français comme langue d'enseignement	SPRI 121 Introduction à la Science Politique	SPRI 108 Conférence de Méthode des Relations Int. II	SPRI 421 Méthodologie en Sciences sociales	SPRI 260 Sociologie Politique
	SPRI 161 Introduction à la Sociologie	SPRI 122 Histoire des Idées Politiques SPRI 162 Théories de Sociologie Contempo.	-	-
Le turc comme langue d'enseignement	HUM 103 Histoire des Civilisations	LAW 117 Droit constitutionnel turc	SPRI 221 Vie Politique turque	TKL 202 Langue turque II
	LAW 123 Introduction au Droit		TKL 201 Langue turque I	HTR 302 Principes d'Atatürk et Révo. turque II
	-	-	HTR 301 Principes d'Atatürk et Révo. turque I	
L'anglais comme langue d'enseignement	-	-	-	Cours facultatif hors du département I

Tableau 1 : Répartition des cours des premières et deuxièmes années de licence selon les langues d'enseignement

À partir des cours du premier semestre cités dans le tableau ci-dessus, nous pouvons avancer que le choix de la langue d'enseignement dans le curriculum universitaire du département francophone de Science politique et des Relations internationales, s'effectue en fonction de l'objet de l'étude et donc de la discipline à enseigner. Par exemple, les disciplines de « Science politique » (SPRI 121), des « Relations internationales » (SPRI 101) et de « Sociologie » (SPRI 161) sont dispensées directement en français. Par contre, les disciplines qui concernent le contexte socioculturel et sociojuridique de la Turquie, telles que la « Civilisation » (HUM 103) et le « Droit » (LAW 123) sont dispensées dans la langue d'enseignement des étudiants turcs. Les politiques éducatives créent ainsi un lien entre les langues d'enseignement et la culture.

Les cours du deuxième semestre sont déterminés dans la continuité de ceux du premier semestre. Les disciplines de « Science politique » (SPRI 122), des

« Relations internationales » (SPRI 102 et 108), de « Sociologie » (SPRI 162) et d'« Histoire » (SPRI 106) sont dispensées en français. Etant donné que ces dernières forment le noyau dur du département, la langue d'enseignement y est le français. Cependant, celle-ci est adaptée au contexte socioculturel de l'étude, tel qu'il est observable dans le cas du « Droit constitutionnel turc » (LAW 117) qui est dispensé en turc. Il est question de l'intégration des règles socioculturelles dans le curriculum universitaire.

Dans le cadre des cours du troisième semestre, il nous semble intéressant de constater que les cours qui forment le noyau dur du département, tels que la « Vie politique turque » (SPRI 221) et l'« Histoire de la Révolution turque » (HTR 301) sont dispensés cette fois-ci en turc. Car les politiques éducatives en Turquie sont définitives sur la question de la langue d'enseignement, dans le sens où les cours qui touchent au contexte socioculturel s'effectuent traditionnellement dans la langue maternelle des étudiants turcs. Par ailleurs, la « Langue turque » (TKL 201) est enseignée en tant que « discipline » et non pas « moyen d'enseignement ». Comme dans les semestres précédents, les disciplines des « Relations internationales » (SPRI 207), d'« Economie » (SPRI 233) et de « Méthodologie » (SPRI 421) sont enseignées en français en parallèle avec la langue d'enseignement du département.

Dans le cadre des cours du quatrième semestre, nous constatons que les cours du département francophone de Science politique et des Relations internationales diffèrent aussi selon la langue d'enseignement. Suivant les politiques éducatives en Turquie (les traces en sont visibles dans le tableau 1), les cours des « Relations internationales » (SPRI 208), de « Politique » (SPRI 220) et de « Sociologie » (SPRI 260) se déroulent en français, alors que ceux de « Langue turque » (TKL 201) et d'« Histoire de la Révolution turque » (HTR 302) se déroulent traditionnellement en turc, dans la langue maternelle des étudiants turcophones. En outre, nous remarquons qu'un cours facultatif est enseigné dans une autre langue que le français au quatrième semestre : il s'agit des cours qui sont dispensés hors du département et dans une autre langue étrangère (soit l'anglais ou bien d'autres).

	Troisième année de licence		Quatrième année de licence	
	5 ^{ème} semestre	6 ^{ème} semestre	7 ^{ème} semestre	8 ^{ème} semestre
Le français comme langue d'enseignement	SPRI 323 Politique Int.	SPRI 302 Organisations Int.	SPRI 471 Eco. Politique Int.	SPRI 492 Mémoire
	SPRI 341 Droit Int. Public	SPRI 304 Géopolitique du Monde Cont.	SPRI XXX Cours facultatif du départ. IV et V	SPRI XXX Cours facultatif du départ. VI

	Troisième année de licence		Quatrième année de licence	
	5 ^{ème} semestre	6 ^{ème} semestre	7 ^{ème} semestre	8 ^{ème} semestre
Le français comme langue d'enseignement	SPRI XXX Cours facultatif du départ. I	SPRI 306 Théories de Relations int.	-	-
	-	SPRI XXX Cours facultatif du départ. II et III		
Le turc comme langue d'enseignement	SPRI 301 Politique ext. de la Turquie	SPRI XXX Cours facultatif du départ. II et III	SPRI 494 Stage	SPRI 474 Etudes régionales
	SPRI XXX Cours facultatif du départ. I		SPRI XXX Cours facultatif du départ. IV et V	SPRI XXX Cours facultatif du départ. VI
L'anglais comme langue d'enseignement	Cours facultatif hors du départ. II et III	Cours facultatif hors du départ. IV	Cours facultatif hors du départ. V	Cours facultatif hors du départ. VI

Tableau 2 : Répartition des cours des troisièmes et quatrièmes années de licence selon les langues d'enseignement

Dans la même perspective des cours précédents (tableau 1), au cinquième semestre, les disciplines de « Politique » (SPRI 323) et de « Droit » (SPRI 341) qui concernent le contexte international sont dispensées en français, tandis que le cours intitulé « Politique extérieure de la Turquie » (SPRI 301) qui concerne le contexte socioculturel de la Turquie est dispensé en turc. Les cours facultatifs hors du département sont dispensés dans une autre langue étrangère que le français. Par ailleurs, les étudiants du département francophone de Science politique et des Relations internationales ont aussi la possibilité de choisir un cours facultatif du département, soit en français, soit en turc. Tout ceci contribue à l'éducation plurilingue et interculturelle par le fait que ce curriculum universitaire intègre de multiples langues d'enseignement suivant la discipline concernée.

Nous pouvons avancer que les langues d'enseignement combinent la théorie avec la pratique dans une perspective plurilingue et interculturelle. Par exemple, les cours facultatifs du département dont le focus est le contexte de la Turquie (« contexte socioculturel de l'étude »), tels que l'« Economie » de la Turquie, la « Politique » de la Turquie, la « Structure sociale » ou la « Culture politique » de la Turquie et les « Relations internationales » de la Turquie avec la Grèce,

la Russie, les pays du Caucase etc. sont dispensés en turc. Par contre, d'autres cours facultatifs, tels que la « Communication politique », la « Migration internationale », etc. sont dispensés en français en raison d'un contexte d'étude particulier. Tel est le lien entre les contextes de l'étude et les langues d'enseignement dans le cadre des politiques éducatives en Turquie.

Les cours du département francophone de Science politique et des Relations internationales ne présentent pas de particularités au sixième semestre (tableau 2). La répartition des cours s'effectue toujours selon les langues d'enseignement : soit la langue française pour les cours de « Relations internationales » (SPRI 302 et 306) et de « Politique » (SPRI 304), soit la langue turque pour les cours facultatifs du département qui touchent au contexte socioculturel, soit la langue anglaise (ou d'autres langues) pour des cours facultatifs hors du département. En parallèle avec les politiques éducatives du contexte turcophone, nous pouvons avancer que les disciplines et les langues d'enseignement sont en interaction continue dans le curriculum universitaire du département.

Au septième semestre, nous n'observons rien de particulier par rapport aux semestres précédents. Les cours facultatifs du département sont dispensés en français ou en turc, tandis que les cours facultatifs hors du département sont dispensés dans une autre langue étrangère que le français (l'anglais ou autre). Suivant les politiques éducatives du département francophone de Science politique et des Relations internationales, les cours qui forment le noyau dur du département sont dispensés toujours en français (SPRI 471 « Economie »). Notons que le cours de « Stage » a pour finalité de rédiger un rapport, mais avec la particularité d'être rédigé dans la maternelle des étudiants (d'où le turc en tant que langue d'enseignement).

Dans le cadre des cours du dernier semestre, (tableau 2), il est question des mêmes particularités que les semestres précédents. Ainsi, le curriculum universitaire du département francophone de Science politique et des Relations internationales couvre un large éventail de langues d'enseignement : le français, le turc ou d'autres langues vivantes (l'anglais le plus souvent). Les aspects socioculturels y sont évoqués suivant le contexte de l'étude. Bien que les cours du département soient enseignés pour la plupart en français, le contexte socioculturel de l'étude joue un rôle prépondérant dans le choix de la langue d'enseignement. Dans l'intention de justifier notre propos, citons l'exemple du cours d'« Etudes régionales » (SPRI 474) qui est dispensé en turc.

Conclusion

« La réflexion métalinguistique devient un élément constitutif d'une didactique du plurilinguisme. (...) La réflexivité, en tant qu'activité métalinguistique, a pour finalité l'objectivation des intuitions des apprenants sur les fonctionnements des langues (par ex. les jugements pour la langue première de l'apprenant) et leur mise en relation avec *d'autres langues*. *De telles activités où les apprenants ne sont pas uniquement destinataires d'informations, mais aussi acteurs de leur construction peuvent conduire à comparer les langues (les langues étrangères entre elles et avec la langue de scolarisation principale) et à mieux faire prendre conscience de la variabilité intrinsèque de tout système linguistique, des conditions qui commandent ces variations, au-delà des normes sociales (dont celles de l'École) qui les figent.* » (Beacco et al., 2010b : 17).

Dans le cadre des politiques éducatives en Turquie, nous nous sommes attachée à la problématique du choix de la langue d'enseignement dans l'appropriation d'un domaine interdisciplinaire, pour en déduire les politiques éducatives résultantes à ce niveau. Le présent travail a mis l'accent sur la nécessité de la prise en compte de la variabilité socioculturelle au niveau de l'enseignement supérieur et sur la diversité des répertoires linguistiques en Turquie. Ainsi, la présence d'un département de Science politique et des Relations internationales où la langue d'enseignement est le français justifie largement la place accordée au français au niveau de l'enseignement supérieur en Turquie et donc la promotion du français sous diverses formes à l'étranger. Notre corpus de recherche portant sur le curriculum universitaire du département en question, nous a montré l'importance du développement et de la mise en œuvre des curriculums pour une éducation plurilingue et interculturelle en Turquie. Ce curriculum universitaire tend à contextualiser les pratiques de transmission et à valoriser l'éducation plurilingue et interculturelle par l'intermédiaire d'un large éventail de langues d'enseignement.

Même si la langue d'enseignement du département est le français (28 cours enseignés en français sur un total de 45), les politiques éducatives turques jouent un rôle majeur dans le choix de la langue d'enseignement et le turc devient un « moyen facilitateur » dans la transmission du curriculum universitaire (17 cours enseignés en turc sur un total de 45). Hérités des cultures éducatives qui ont façonné le contexte d'enseignement de la Turquie, les cours du département dont le focus est le contexte socioculturel de la Turquie, se déroulent dans la langue maternelle des étudiants turcophones. C'est ainsi que le curriculum du département francophone de Science politique et des Relations internationales évoque plusieurs notions socioculturelles en parallèle avec les politiques éducatives du pays et contribue notamment à l'ouverture à d'autres cultures éducatives par le biais

d'autres langues d'enseignement que le turc (soit le français le plus souvent ou voire l'anglais) dans le cas du présent travail.

Bibliographie

- Akkari A. Coste D., 2015. « Les langues d'enseignement entre politiques officielles et stratégies des acteurs », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n°70, p. 41-52.
- Aksoy, E. 2007. « La francophonie en Turquie de l'Empire à nos jours », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, n° 38-39, p. 1-7.
- Bardin, L. 2011. *L'analyse de contenu*. Paris, PUF.
- Beacco, J.-C. 2015. « Le Conseil de l'Europe et les langues de scolarisation », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n° 70, p. 147-157.
- Beacco, J.-C. et al., 2010a. *Guide pour le développement et la mise en œuvre de curriculums pour une éducation plurilingue et interculturelle*. Strasbourg, Conseil de l'Europe, Division des politiques linguistiques.
- Beacco, J.-C. et al., 2010b. *Langue et matières scolaires. Dimensions linguistiques de la construction des connaissances dans les curriculums*. Strasbourg, Conseil de l'Europe, Division des politiques linguistiques.
- Beacco, J.-C. 2006. « Un cadre pour les langues de scolarisation ? ». In : *Langues de scolarisation : vers un cadre pour l'Europe Conférence intergouvernementale. Rapport*. Strasbourg, Conseil de l'Europe, Division des politiques linguistiques.
- Beacco, J.-C. et al., 2005. *Les cultures éducatives et linguistiques dans l'enseignement des langues*. Paris : PUF.
- Castellotti, V. 2001. *La langue maternelle en classe de langue étrangère*. Paris : CLE International.
- Cavalli, M. et al., 2009. *L'éducation plurilingue et interculturelle comme projet*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, Division des politiques linguistiques.
- Coste, D., 2009. « La langue de scolarisation dans la perspective d'une éducation plurilingue et interculturelle », *Babylonia*, n° 4, p. 45-49.
- Coste, D. et al., 2009. *L'éducation plurilingue et interculturelle comme droit*. Strasbourg, Conseil de l'Europe, Division des politiques linguistiques.
- Coste, D. et al., 2007. *Un document européen de référence pour les langues de l'éducation ? Langues de l'Education*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, Division des politiques linguistiques.
- Giné, M. C. 2003. *Une approche ethnographique de la classe de langue*. Paris : Didier LAL.
- Vollmer, H. J., 2010. *Éléments pour une description des compétences linguistiques en langue de scolarisation nécessaires à l'apprentissage/enseignement des sciences. Démarche et points de référence*. Strasbourg, Conseil de l'Europe, Division des politiques linguistiques.

Note

1. Repris sur le site internet officiel : <https://iibf.yeditepe.edu.tr/tr/siyaset-bilimi-ve-uluslararasi-iliskiler-fr> [consulté 02 février 2020].